

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
Soing-Cubry-Charentenay

L'an deux mil seize, le 13 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Pour 10

Contre : 0

abstentions : 0

Etaient présents : MM. PIERRE D- PETIT J-C – GLAUSER M – FIGARD X
CHALMIN T – AFFLATET C- CHEVALIER M – GIRARDET H –ROBERT
G -- SEYLLER R

Absent(s) excusé (s) : DUGOURGEOT C

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Jean-Claude PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation du 26/09/2016

C.R. affiché le 14/10/2016

Le Maire,

Groupama : Encaissement de 2 chèques

GROUPAMA décide de nous rembourser la somme de 35.18€ correspondant à un trop versé sur cotisation 2016, et un remboursement de 1509.48€ de l'assurance d'un administré, correspondant au sinistre de la conduite sur Cubry (racines d'arbres dans l'égout.

Sicae : Encaissement de 2 chèques

La SICAE décide de nous rembourser la somme de 153.90€ et de 60.11€ correspondant à un trop versé sur des factures 2016.

Camping

Suite au courrier de la préfecture du 29 juin 2016, il y a lieu de préciser que la taxe de séjour est reversée à la communauté de communes des Combes.

Application du règlement de l'eau

Suite au courrier d'un administré, concernant une demande d'application du règlement de l'eau, le conseil municipal décide d'appliquer le règlement de l'eau pour la facturation 2015/2016 comme suit :

183 m³ pris en charge par la commune,

et 268m³ pour cet administré.

Un abonné ne pourra bénéficier de cette mesure qu'une seule fois par concession (art. 52 du règlement de l'eau du 29/11/1990).

ONF : convention commune et riverain

Suite à la demande d'un administré concernant une parcelle située à la Pantenne, un accord a été convenu d'abattre les bois (15 arbres) concernés. Le débardage se fera par la parcelle de l'administré en accord avec lui. En compensation, la commune lui laissera les branchages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter cette convention (4 abstentions).

ONF : état d'assiette 2014/2015.

Le Conseil municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2016/2017 dans les parcelles de la forêt communale, proposé par l'ONF.

Affouage 2016/2017

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe d'affouage pour l'exercice 2016/2017 à 25 € à Cubry/Soing (pour Charentenay, il n'y aura pas d'affouage).

Les inscriptions se feront toujours en mairie (signature du registre des inscriptions) avec le paiement. établir un règlement pour les affouagistes et de le faire signer.

Seules les inscriptions payées pourront être validées (avec présentation de l'assurance responsabilité civile).

RPI : rapport 2015/2016

La répartition des charges relatives à la maternelle : moitié au prorata de la population et moitié au prorata du nombre d'enfants scolarisés en maternelle

La répartition des charges relatives à la classe élémentaire se fait au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans cette classe.

	FEDRY	VANNE	VY LES RUPT	SOING-CUBRY- CHARENTENAY
	1286.18€	2280.94€	1790.09€	13162.46€
	232.22€	464.45€	232.22€	3251.20€
TOTAUX	1518.40€	2745.39€	2022.31€	16413.66€

A cette somme s'ajoute les frais de l'école de Fédry.

Ecole de Fédry

Suite au courrier du Maire de Fédry qui informe que son conseil municipal en date du 05 octobre 2016 a délibéré en faveur du transfert de la classe de Fédry vers l'école de Soing à compter de la rentrée 2017 ; le conseil municipal de Soing Cubry Charentenay se prononce en faveur de ce transfert et accepte d'accueillir les enfants scolarisés à Fédry dans un local spécialement aménagé à cet effet et propose de reprendre le matériel de l'école de Fédry à son compte.

Le conseil municipal, l'exposé ci-dessus entendu, délibère et accepte ce transfert.

Logement communal

Charentenay

Le locataire du logement communal de Charentenay a demandé la résiliation du bail consenti pour la location du logement à Charentenay à compter du 01 octobre 2016. Le Conseil Municipal accepte cette résiliation et décide de remettre ce logement en location à compter du 15 octobre 2016 pour un montant de loyer de 410€.

Questions diverses

Litige suite à la démolition de la maison à Cubry

Le maire expose à l'assemblée le litige suite à la démolition de la maison de Cubry. Un chemin d'accès sera réalisé pour un montant de 1227€. L'entreprise Delaître est retenue pour le chantier.

Achat d'une fourche

Le conseil municipal décide d'acheter une fourche à palettes et décide de négocier le tarif de Terre Comtoise.

Réfection réseau d'eau

Le conseil décide d'attendre l'avis favorable des subventions avant de commencer les travaux.

Départ en retraite

La cérémonie du départ en retraite de l'employé communal se fera lors des vœux du maire, en janvier 2017.

Vente de bois

La dernière vente de bois s'élève à 71000€.

Devis double vitrage dans logement communal

Le conseil municipal décide de demander un devis pour la pose de double vitrage dans un logement communal de Cubry.

Séance levée à 23h20

